



**Il est temps de fournir un cadre à un secteur agricole équilibré :
agissez pour une OCM qui respecte le climat, la biodiversité et les agriculteurs dans et hors de l'UE !**

Bruxelles, le 3 mars 2021

Chère Mme do Céu Antunes,
Cher M. Costa,
Chers ministres et secrétaires d'État à l'agriculture nationaux,
Cher M. Wojciechowski,
Cc : le rapporteur et les rapporteurs fictifs pour l'OCM au Parlement européen

Nous, les organisations d'agriculteurs, d'aide au développement et de défense du climat et de l'environnement, prenons la plume pour exprimer notre inquiétude quant à l'état actuel des négociations en trilogue en cours sur l'Organisation commune des marchés (OCM) de la Politique agricole commune (PAC). L'OCM réformée doit devenir un outil efficace de stabilisation des marchés agricoles, tout en réduisant les effets nocifs sur les objectifs de durabilité dans l'Union européenne (UE) et au-delà. Dans sa proposition, le Parlement européen, le co-législateur de l'Union, a inclus de nombreux articles importants qui aident à accroître la résilience de l'agriculture européenne face aux crises, pour une durabilité globale et une transition vers davantage de souveraineté alimentaire. Nous vous exhortons donc à considérer sérieusement les propositions formulées dans la position du Parlement européen sur l'OCM du 23 octobre 2020 et de vous assurer qu'elles soient reprises dans la PAC définitive.

Les crises climatiques et de la biodiversité s'aggravent d'année en année et les pays tiers souffrent des effets négatifs du modèle agricole dominant de l'UE. Par ailleurs, de nombreuses études soulignent le fait que de nombreux agriculteurs n'ont pas bénéficié depuis des années de prix leur permettant de couvrir leurs coûts ; les crises chroniques étaient déjà une réalité bien avant la pandémie de COVID-19. À l'heure où de nombreux agriculteurs et citoyens descendent dans la rue, où de nombreux articles de la réforme de l'OCM recueillent une nette majorité en plénière du PE et compte tenu des ambitions du Pacte vert européen et de ses stratégies, la volonté et le besoin de réforme sont évidents. En tant que co-législateur, le Conseil porte une responsabilité importante et la Commission joue également un rôle crucial dans le processus de réforme. Nous vous demandons donc de contribuer à :

Réduire la surproduction nocive dans l'agriculture, car cela entraînerait :

Pour l'environnement : Moins de déchets et de dégradation de ressources limitées pour une production primaire superflue, et moins de dégâts dus au transport, à la transformation et au stockage de ces excédents. Cela permettrait aussi de couvrir les coûts d'une production agricole plus durable, augmentant ainsi les chances que des stratégies européennes vertes et plus respectueuses de l'environnement réussissent.

Pour les agriculteurs : Une réduction des chutes de prix, de l'endettement et du nombre excessif de producteurs qui se retirent du marché. La durabilité écologique ne peut fonctionner que de pair avec la durabilité économique, c'est-à-dire des prix rémunérateurs pour les agriculteurs.

Pour le développement : Moins d'exportations (indirectement subventionnées) de l'UE vers des pays en voie de développement et donc moins de pression sur la production et les économies locales de ces pays.

Accepter les art. 219a et 219b de la proposition du Parlement se traduirait par moins de surproduction nocive.

Garantir que les importations soient conformes, sans aucune exception, aux normes de l'UE, afin de :

Pour l'environnement : Garantir la conformité avec les normes de protection des plantes et du bien-être animal, ce qui va dans le sens général d'une production plus respectueuse de l'environnement, et d'éviter de laisser entrer des produits nocifs par des moyens détournés. Les normes d'émissions de gaz à effet de serre doivent aussi être ajoutées dans la perspective du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Pour les agriculteurs : Prévenir la concurrence déloyale et un affaiblissement des efforts tendant vers des normes plus strictes, et de permettre la souveraineté alimentaire européenne et une (re)régionalisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Pour le développement : Prévenir le transfert vers d'autres pays des pratiques nuisibles au niveau environnemental et social, où elles conduiraient à l'exploitation des producteurs, des sociétés et de l'environnement, iraient à l'encontre de la souveraineté alimentaire et dissuaderaient de produire de manière plus durable.

Accepter les art. 182.1.1 ba & bb, 182.1.2 et 188a de la proposition du Parlement contribuerait à s'assurer que les normes européennes ne soient pas sapées.

Mettre en place et améliorer des outils de suivi et de gestion, car ils permettent :

Pour l'environnement : De remplir une condition préalable à une durabilité globale – un marché équilibré et doté d'outils adaptés pour prévenir et remédier aux menaces potentielles, y compris une évaluation de leurs impacts sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

Pour les agriculteurs : De mieux comprendre et d'affronter plus efficacement les perturbations du marché que les producteurs agricoles connaissent régulièrement et d'apprendre des crises passées, dans l'optique de les éviter ou d'y être mieux préparés à l'avenir.

Pour le développement : De surveiller les activités concernées sur le marché et les impacts que les distortions sur le marché européen ont sur les économies et les modèles de production des pays tiers, et comment y remédier ou les éviter le mieux possible.

Accepter le considérant 27b, les art. 1, 218a et 218b, 222a, 225 de la proposition du Parlement contribue à améliorer ces outils.

Inclure la prévention des perturbations du marché, car cela permet :

Pour l'environnement : De prévenir des dégâts évitables et irréversibles à des ressources, des espèces et des habitats limités.

Pour les agriculteurs : D'économiser de l'argent public et privé qui serait autrement nécessaire pour remédier aux répercussions. La prévention fondée sur l'expérience du suivi revient moins cher, pour les agriculteurs comme pour les institutions ; moins cher que de régler les problèmes une fois qu'ils se sont diffusés.

Pour le développement : D'éviter de propager les distortions du marché européen à des pays tiers, ce qui empêcherait ainsi le développement durable des économies locales.

Accepter le titre de la partie V ch. 1 sect. 4 et l'art. 222 de la proposition du Parlement aiderait à réduire les conséquences négatives au minimum en s'y attaquant rapidement.

Garantir une information meilleure et plus détaillée pour accroître la transparence, car :

Pour l'environnement : Cela permet de mieux comprendre et évaluer l'impact environnemental potentiel des activités économiques.

Pour les agriculteurs : Cela contribue à davantage de transparence, par exemple sur l'instrument d'intervention, non seulement pour les producteurs et les autres acteurs des marchés agricoles, mais aussi pour les consommateurs et les contribuables.

Pour le développement : De meilleures informations sur l'intervention aident à préparer l'exportation des éventuels surplus européens.

Accepter l'art. 16 de la proposition du Parlement aurait pour conséquence de meilleures informations sur l'intervention.

Accepter aussi l'art. 165 garantirait davantage d'informations quant à l'extension des règles par les organisations représentantes.

Un secteur équilibré est une condition préalable à la durabilité environnementale, économique et sociale et pour atteindre et maintenir le niveau approprié de souveraineté alimentaire en Europe et au-delà. À son tour, cela garantirait un haut niveau de qualité des produits et un avenir à long terme pour l'agriculture européenne. À la lumière des multiples défis auxquels nous devons faire face, un cadre légal adapté pour l'OCM est le seul moyen d'éviter les crises récurrentes et de stabiliser le secteur agricole européen dans le long terme. Nous espérons donc que vous considérerez sincèrement ces propositions qui contribuent non seulement à la lutte contre la crise climatique, à une meilleure cohérence avec la politique d'aide au développement et à atteindre les objectifs fixés dans le Pacte vert, mais qui aident aussi à rendre l'agriculture européenne plus équitable et porteuse d'avenir. Il est temps d'agir et de fournir des résultats.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



European Milk Board



Friends of the Earth Europe



IFOAM



Vétérinaires Sans Frontières



**European Coordination
Via Campesina**



Oxfam Solidariteit



SOS Faim

European Milk Board

Rue de la Loi 155
B-1040 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 808 1935

Friends of the Earth Europe

Rue d'Édimbourg 26
B-1050 Bruxelles

IFOAM

Rue du Commerce 124
B-1000 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 280 1223

Vétérinaires Sans Frontières

Avenue des Arts 7/8
B-1210 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 240 49 60

European Coordination Via Campesina

Rue de la Sablonnière 18
B-1000 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 218 45 09

Oxfam Solidariteit

Vier-Windenstraat 60 Rue des Quatre-Vents
B-1080 Bruxelles
Tel. +32 (0)2 501 67 00

SOS Faim

Rue aux Laines 4
B-1000 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 511 22 38